

Santé au travail: non à la privatisation !

Les nouveaux textes instaurant les CHSCT dans la Fonction Publique rappelle les obligations de l'employeur „Etat“ en matière de surveillance médicale des agents. Visite quinquennale obligatoire pour l'ensemble et annuelle pour les personnels à risques (agents sur postes particuliers, femmes enceintes, agents atteints d'affections graves...)
Force est de constater qu'à l'Education Nationale, l'Etat s'exonère de ses obligations puisque ce suivi médical n'est pas ou peu effectué.

La FNEC FP FO avait du point de vue de l'application de ces textes marqués ses réserves quand à l'annonce faite par le Ministre CHATEL d'un bilan de santé à 50 ans.
La FNEC FP FO avait alors indiqué que ce bilan ne pouvait en aucun cas se substituer au suivi médical des agents tout au long de leur carrière. Elle avait également pointé du doigt les risques d'externalisation de la médecine du travail vers des sociétés extérieures à l'Education Nationale.

C'est aujourd'hui chose faite.

L'Education Nationale vient de choisir le groupe ABCOS-CIVEM (groupe privé qui fait son chiffre d'affaire dans les bilans de santé) pour mettre en oeuvre ce bilan de santé évinçant du même coup la MGEN qui s'était positionnée également.

Pour la FNEC FP FO, ces faits confirment que loin de s'intéresser à la santé des agents, le bilan de santé à 5ans „éléments du pacte de carrière“ n'est qu'un juteux marché pour des entreprises privées.

La FNEC FP FO exige donc l'arrêt de ce dispositif, la mise en oeuvre effective de la toute nouvelle réglementation, la mise en oeuvre d'une réelle médecine du travail, le recrutement effectif des 80 médecins de prévention annoncé par le Ministre à grand renfort de média.

C'est la position que défendront les représentants de FO au CHSCT ministériel de l'Education Nationale.

Montreuil le 7 mai 2012